

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/VEN/19

14 mars 2001

(01-1261)

---

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

## NOTIFICATION

Le Secrétariat a reçu de la Mission permanente du **Venezuela**, le 7 mars 2001, la notification ci-après concernant les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour l'année **1998**.

Tableau DS:1

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesure globale du soutien totale courante*

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante*
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
1 235 037	Milliers de dollars EU	210 578

\* 564,55 Bs = 1 dollar EU (taux de change moyen en 1998).

Source: Banque centrale du Venezuela, 1998.

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (Bs)	Source des données
1	2	3	4
Services de caractère général	Recherche, personnel et projets	9 579 950 000,00	1 et 2
Services de caractère général	Lutte contre les parasites et les maladies	207 207 200,00	1 et 9
Services de caractère général	Programme intégral de développement de la culture du café	387 000 000,00	1 et 10
Services de caractère général	Éducation et formation: Activités de vulgarisation	6 392 880 000,00	3 et 1
Services de caractère général	Irrigation et drainage: Études, planification, construction et entretien d'ouvrages d'irrigation et de drainage	5 497 083 619,00	1
Services de caractère général	Programme d'affectation des terres	622 632 053,00	1
Services de caractère général	Programme destiné aux communautés indigènes	755 000 000,00	1
Services de caractère général	Projet d'appui au système d'irrigation de Caicara et Merecure	370 400 000,00	1
Services de caractère général	Projet d'appui aux petits producteurs de l'État de Sucre	1 980 316 040,00	1
Services de caractère général	Programme frontalier	679 000 000,00	1
Services de caractère général	Programme de développement agricole régional	9 576 808 155,25	11
Services de caractère général	Centres de collecte et marchés: Planification, assistance technique, construction et aménagement de centres de collecte et de marchés dans les quartiers pauvres	3 289 702 901,00	1 et 4
Aide alimentaire intérieure	Prestations familiales: Programme destiné à remédier aux carences alimentaires des écoliers par l'allocation mensuelle d'une bourse	143 088 700 000,00	5 et 8
Aide alimentaire intérieure	Aide alimentaire scolaire: Programme destiné à remédier aux carences alimentaires des écoliers pauvres par la distribution d'un repas équilibré par jour	102 595 400 000,00	5 et 8
Aide alimentaire intérieure	Collation scolaire et cantines: Programme destiné à remédier aux carences alimentaires des écoliers pauvres par la distribution d'une galette de maïs et d'une boisson lactée	26 157 700 000,00	5 et 8
Aide alimentaire intérieure	Programme alimentaire stratégique: Programme alimentaire destiné à la population pauvre, prévoyant une subvention directe pour sept produits agricoles stratégiques	14 691 545 351,00	1 et 4

1	2	3	4
Aide alimentaire intérieure	Programme d'assistance alimentaire maternelle et infantile (PAMI): Programme alimentaire à l'intention des femmes pauvres enceintes ou allaitantes, prévoyant la distribution de lait à l'occasion des soins de santé pour la mère et l'enfant	6 129 300 000,00	6 et 7

Note:

1. Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Direction générale sectorielle de la planification et des politiques. Direction du budget.
2. Fonds national pour la recherche agricole.
3. Fondation pour la formation et la recherche appliquée en matière de réforme agraire.
4. Société d'approvisionnement et de services agricoles (CASA).
5. Ministère de l'éducation. Loi budgétaire 1998.
6. Ministère de la santé et des affaires sociales (MSAS). Loi budgétaire 1998.
7. Fondation pour le programme d'assistance maternelle et infantile (PAMI).
8. Ministère de la famille.
9. Service autonome sanitaire et phytosanitaire.
10. Fonds national pour le café.
11. Pouvoirs publics au niveau des États.

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures exemptées de l'engagement de réduction - Traitement spécial et différencié - "Programmes de développement"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (Bs)	Source des données
1	2	3	4
Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Taux d'intérêt des prêts à l'agriculture (Fonds pour le crédit agricole): 90 pour cent de la moyenne des taux commerciaux appliqués par les six principales banques du pays	2 130 847 229	2, 4, 5 et 7
Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Taux d'intérêt des prêts au secteur rural: taux fixe de 7 pour cent pour les prêts octroyés par l'Institut de crédit agricole (ICAP), établissement financier public	11 060 297 768	3, 4 et 5
Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Exonération fiscale des producteurs pour revenus nets tirés d'activités agricoles primaires	13 227 966 066	6

Note:

1. Banque centrale du Venezuela. Association des banques du Venezuela (ABV).
2. Fonds pour le crédit agricole (FCA).
3. Institut de crédit agricole (ICAP).
4. Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Direction générale sectorielle de la planification et des politiques. Direction du budget.
5. Surintendance des banques.
6. Service national intégré d'administration fiscale (SENIAT).
7. Journal officiel de la République du Venezuela. Numéro spécial (n° 5249) du 11 août 1998.

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Versements directs au titre de programmes de limitation de la production – Versements directs exemptés*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:5	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question	Source des données
1	2	3	4

Note: Au cours de l'année civile 1998, aucun paiement n'a été effectué sur la base des superficies et des rendements fixes, ni du niveau de production, ni d'un nombre fixe de têtes de bétail.

Source: Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Direction générale sectorielle de la commercialisation agricole.

Tableau explicatif DS:4

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela**

**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998**

*Calcul de la mesure globale du soutien totale courante*

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après) (dollars EU)	Mesures du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après)	MGS totale courante (globale) (dollars EU)
1	2	3	4
Maïs blanc	130 273 364		130 273 364
Maïs jaune	15 485 123		15 485 123
<b>MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9)</b>			
Eau d'irrigation	64 819 784		64 819 784
		<b>Total: MGS totale courante</b>	<b>210 578 271</b>

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures globales du soutien par produit: soutien des prix du marché*

Désignation des produits initiaux	Année civile 1998	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué  (dollar EU/MT)	Prix de référence extérieur (en général d'après les documents de la série AGST/...) (dollar EU/MT)	Production visée  (MT)	Redevances/prélèvements connexes	Soutien total des prix du marché  (dollars EU)	Source des données
1	2	3	4	5	6	7	8 ((4-5*6)-7)	9
Maïs blanc		Prix minimum	260,51	128	983 121	0	130 273 364	1, 2 et 3
Maïs jaune		Prix minimum	260,51	103	98 312	0	15 485 123	1, 2 et 3

Note:

1. Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Direction générale sectorielle de la commercialisation agricole.
2. Prix internationaux moyens pour la période 1986-1988.
3. Au taux de 564,55 Bs = 1 dollar EU.

Source: Banque centrale du Venezuela.

**SOUTIEN INTERNE: Venezuela****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***MGS autre que par produit*

Type(s) de mesure(s)	Année civile 1998	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs) (dollars EU)	Redevances/ prélèvements connexes	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (dollars EU)	Source des données
1	2	3	4	5	6 (3+4-5)	7
Subvention pour eau d'irrigation		0	64 819 784	0	64 819 784	1, 2 et 3

Note:

1. En 1998, aucune subvention n'a été accordée aux engrais ni aux aliments concentrés.
2. Cette mesure de soutien ne concerne que les systèmes d'irrigation publics existant au Venezuela.

Source:

1. Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Direction générale sectorielle de l'infrastructure et de l'irrigation.
2. Hidroven.
3. Calcul: prix appliqué aux systèmes d'irrigation publics (0,0125 Bs/m<sup>3</sup>), moins le tarif B moyen appliqué pour les entreprises au Venezuela en 1998 (36,67 Bs/m<sup>3</sup>), multiplié par le volume de l'eau fournie aux systèmes d'irrigation publics (998 268 000 m<sup>3</sup>) en 1998. Calculs effectués sur la base du taux de 564,55 Bs = 1 dollar EU. Journal officiel de la République du Venezuela du 1<sup>er</sup> mars 1993.